

Concernant le courrier de M<sup>r</sup> Morand et de M<sup>me</sup> Deumer d'Agora, j'émet les remarques suivantes:

- 1) Il y a toujours eu des logements (environ 15) dans la zone économique (donc je réclame de reclasser les parcelles H 988 et H 987 en zone VB).
- 2) Concernant les nuisances, les 2 fosses de vidage des remorques
  - a) Une se trouve sur la parcelle H 111 avec des murs hauts de 15 m avec une route et le bâtiment H 1314 pour séparer.
  - b) Une se trouvant à plus de 60 m de la plus proche habitation. (tank sur la parcelle 1129).
- 3) Une zone tampon avec parking de 10 m environ de profondeur va être créée.

Concernant la demande de reclasser les parcelles H 882 et H 899 en zone VB, elle ne peut pas poser de problèmes car c'est pour moi que je demande à construire dans ma pâture. Il n'y aura pas de problèmes de ZNT car le chemin fait plus de 6 m et la parcelle qui m'appartient ainsi que le chemin sont situés au delà de la limite de 3 à 5 m. Enfin, je ne comprends pas la position de M<sup>me</sup> Vaisselle Denise qui (avec son frère Denis) m'avait réclamé d'acheter cette parcelle pour que Denise Vaisselle puisse construire des logements et se constituer une retraite en revenus locatifs. Le 18/10 R. J.

M<sup>r</sup> Pilon Jean Pierre 181 rue Darn 60130

concernant la zone à AUH sur laquelle se trouvent les parcelles

- 104, 155, 156. compte tenu de leur configuration, je souhaite que ces parcelles soient considérées comme une zone à usage de zone VB.

Monsieur Philippe Pilon Wavignies

Je suis venue me renseigner sur la destination des parcelles N 17 et 18 dans les révisions des PDU

J. P.